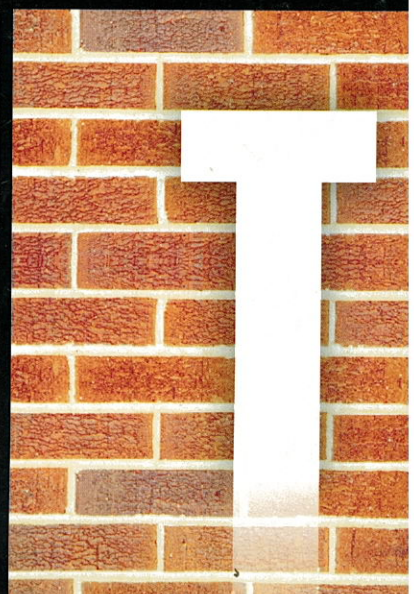
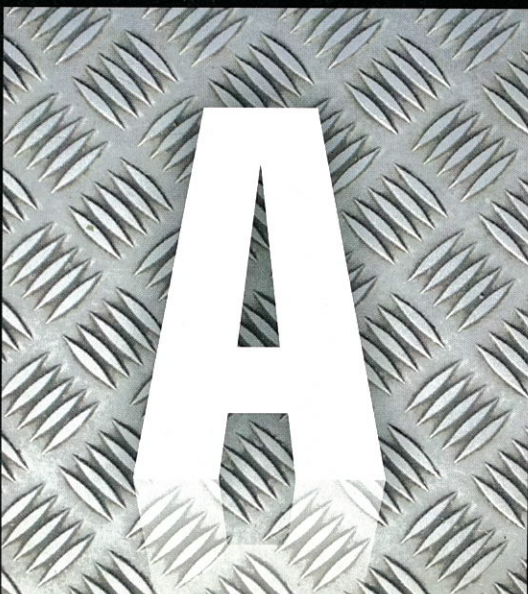
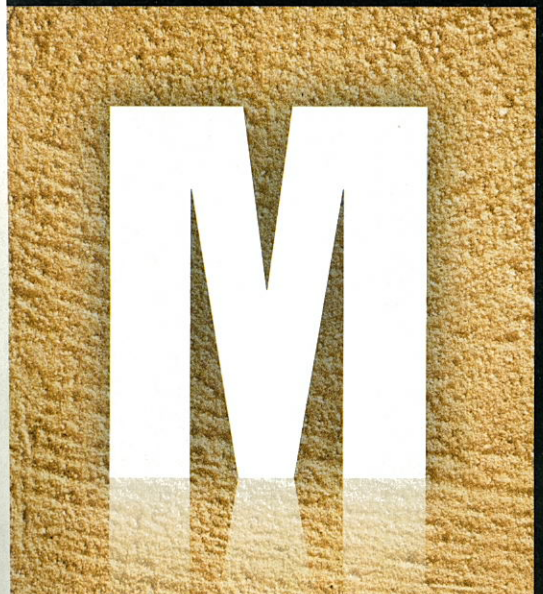
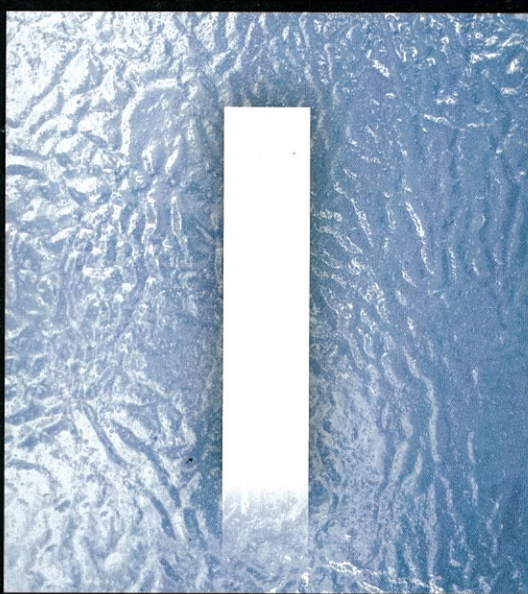
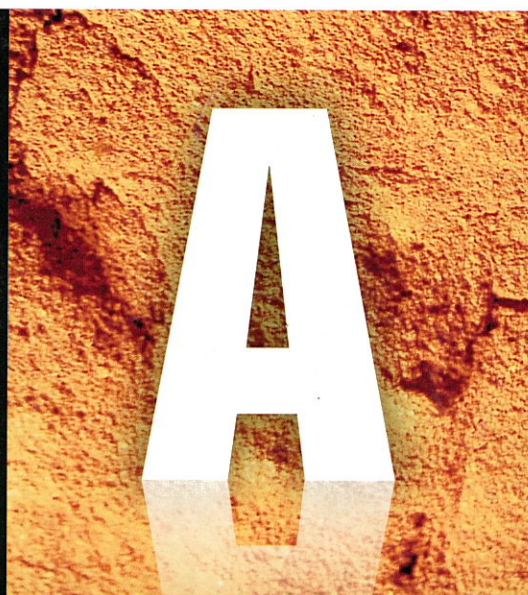
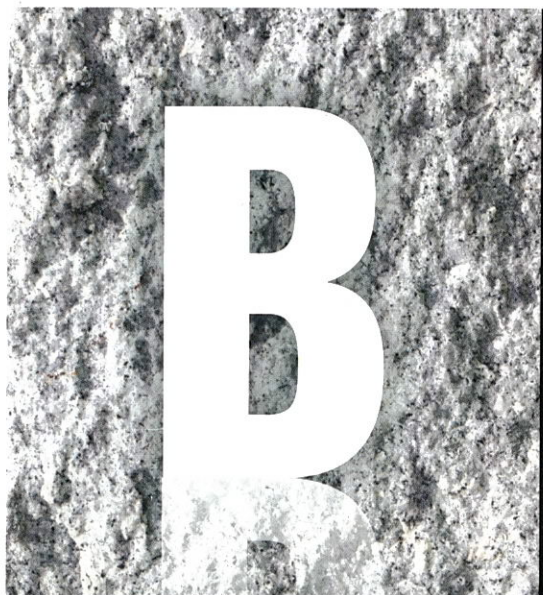


LE MONITEUR

DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT



Sous le signe de la performance énergétique

Sondage exclusif p. 12
Les Français propriétaires et le Grenelle de l'environnement

Batimat, le dossier p. 67
Plan et accès du salon, forum, conférences

Enquête p. 74
Innover sans dégrader la qualité des constructions

Tendances / Innovations p. 79 à 132
Nouveautés : gros œuvre, menuiserie, finition, matériels, gestion durable des bâtiments, informatique et 112 produits repérés au salon

Développement durable
Les métiers du BTP évoluent sans révolution

tendance au « vert »

teur sur les micro-organismes, sols coulés en résine ou faux-plafond aux propriétés antibactériennes et bactériostatiques... ces produits sont de plus en plus nombreux!

Cinq classes d'émissions de COV

«Pendant les résultats avancés doivent avoir été validés par des tests en laboratoires sur des échantillons neufs mais ayant également subi un cycle de vieillissement afin de connaître les performances initiales et leur tenue dans le temps», souligne François Maupetit. Si du côté des industriels les choses semblent bouger, c'est peut-être que côté réglementaire, les avancées sont également importantes. S'inscrivant dans la continuité des mesures définies par le premier Plan national santé environnement (PNSE), la loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009. «Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments. Dans cet important chantier, il est primordial de gérer de manière concomitante qualité énergétique et sanitaire», ajoute François Maupetit. «L'article 35 de la loi Grenelle pré-

LA SANTÉ des occupants des bâtiments passe par une bonne qualité de l'air intérieur, non dégradée par des émissions polluantes provenant des revêtements des sols et des murs, et de leurs colles.

voit notamment la mise en place à partir de 2012 d'un étiquetage sanitaire et environnemental mentionnant les émissions et contenus en COV obligatoire pour tous les nouveaux produits de construction et de décoration.

Cet étiquetage devrait vraisemblablement caractériser le niveau d'émission des principaux COV reconnus substances dangereuses et présents dans l'environnement intérieur par un système à cinq classes de type A à E. Pour chacun des COV pris en compte, des valeurs limites seront définies, la plus mauvaise valeur trouvée déterminant le niveau global de la notation», explique François Maupetit.

Sont également prévues l'interdiction des substances classées cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) de catégories 1 et 2 (deux arrêtés du 30 avril et 28 mai 2009 concernent respectivement le trichloréthylène et le benzène plus deux phtalates), l'officialisation de conseillers médicaux en environnement intérieur et la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains lieux recevant du public ou des populations sensibles.

Des labels environnementaux

Toutes ces mesures sont également soutenues par les dispositions d'un deuxième PNSE pour la période 2009-2013 présentés par les pouvoirs publics fin juin 2009. En attendant l'étiquetage, pour s'y retrouver dans les produits «respectueux» de notre santé et de notre environnement, il y a toujours les labels: label allemand Ange Bleu (Blauer Angel), international Nature Plus, Oeko Tex standard 100 pour les sols textiles, Gut pour les moquettes, Ecodecode (EC1) pour les colles, NF Environnement ou encore l'Ecolabel européen pour les peintures et vernis.

VIRGINIE BOURGUET ■

L'EXPERT



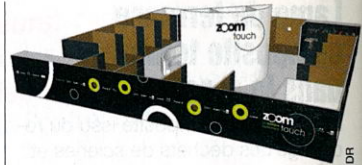
GUILLAUME ATGER/LE MONITEUR

XAVIER BERTHET
Consultant en
accessibilité, Handigo

« Pour le confort visuel, préférer les finitions mates »

«La mise en accessibilité doit prendre en compte les logiques de déplacement et de participation: orientation, circulation, communication, utilisation, repos, sécurité, sortie, évacuation. Pour les revêtements de finition, la couleur joue un rôle important. Un des principes est de créer des contrastes sombre/clair entre sol et murs, entre murs et menuiseries et de bannir le ton sur ton. Pour le confort des malvoyants, les sols doivent être sans reflets. Les finitions mates sont donc à préférer aux satinées et les motifs complexes évités au sol. Il faut

aussi traiter distinctement les surfaces en jouant sur la rugosité, la texture des revêtements pour marquer les différents espaces (circulation, aire d'attente, point d'accueil). Le choix du matériau a aussi son importance. L'utilisation de parquet permet, par exemple, aux personnes ayant une déficience auditive et visuelle de sentir une personne arriver par les vibrations de son pas. Un revêtement acoustique permettra d'absorber les bruits parasites et, ainsi, d'améliorer la communication notamment pour les personnes malentendantes.» ■



NOUVELLE FORMULE POUR L'ESPACE FINITION & DÉCORATION

L'espace Finition & Décoration de Batimat fait peau neuve et devient Zoom (Zoom Color, Zoom Light, Zoom Touch) avec de nouvelles identités visuelle et scénographique. L'espace Zoom Light accueille un programme de conférences dédiées à l'éclairage et aux problématiques d'actualité telles que la contribution des LED au développement durable ou la prise en compte de l'éclairage dans la réglementation thermique. Les 400 m² de Zoom Touch sont organisés autour d'un lounge avec animation vidéo et mettent en scène seize modules de 9 m² scénographiés par des étudiants des Arts-Déco (Ensad) et le designer Alexis Tricoire.

FRESQUES SUR CÉRAMIQUE

Amener artistes contemporains, fabricants de carrelage et de produits de pose, prescripteurs et entreprises à se rencontrer, ouvrir les champs de la créativité, explorer de nouvelles solutions d'aménagement... Voilà les promesses de l'exposition Art Céramique présentée sur le stand du magazine «Référence Carrelage» (Pavillon 7.2 - Stand C 84). Sur un espace de 64 m², onze artistes contemporains présentent leurs fresques murales réalisées sur toutes sortes de carreaux industriels.

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

A l'initiative de la Fédération nationale des syndicats d'architectes d'intérieur, un espace d'information et de sensibilisation est dédié à l'accessibilité. Il présentera un parcours de sensibilisation aux différents handicaps, des réalisations exemplaires et des solutions industrielles pour l'accessibilité dans les domaines de la domotique, la motorisation, l'électricité, l'aménagement... Mardi 3 novembre à 11 h 30: conférence «Accessibilité pour tous».